

**SOCIÉTÉ NAUTIQUE SAINT-TROPEZ**

AVIS DE COURSE « REGLES D'INTRODUCTION A LA REGATE »



# Régates des BRAVADES

## 17 Mai 2026

### Préambule : Prévention des violences et des incivilités

Les manifestations sportives sont avant tout un espace d'échanges et de partage accessible à toutes et à tous. A ce titre, il est demandé aux concurrents et accompagnateurs de se comporter en toutes circonstances, à terre comme sur l'eau, de façon courtoise et respectueuse indépendamment de l'origine, du genre ou de l'orientation sexuelle des autres participants.

### 1. REGLES

La régata sera régie par :

- les Règles d'Introduction à la Régate
- le présent avis de course,
- la fiche course, et ses annexes
- les règlements fédéraux

### 2. TABLEAU OFFICIEL

Tous les documents de course seront exclusivement mis en ligne sur le site de la SNST.

### 3. INFORMATION

Les communications se feront via VHF CANAL 77

### 4. ADMISSIBILITE ET INSCRIPTION

**2.1** La régata est ouverte aux bateaux de la classe OSIRIS et IRC.

**2.2** L'inscription se fera uniquement par internet : [https://www.nvi-ins.fr/INS\\_REGATE?Manif=1852](https://www.nvi-ins.fr/INS_REGATE?Manif=1852)

**2.3** l'assurance du bateau devra être mise en pièce jointe de l'inscription et les droits à payer directement en ligne

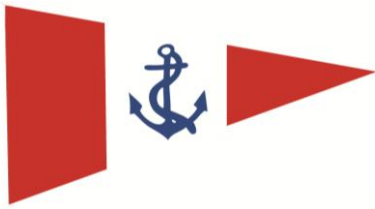
**2.4** Si moins de 5 bateaux dans un groupe, le comité de course se réserve la possibilité d'effectuer des regroupements

**2.5 La régata étant en grade 5 :**

- Chaque concurrent majeur doit être en possession d'une Licence Club FFVoile mention "compétition" ou "pratiquant"

- Chaque concurrent mineur doit être en possession d'une Licence Club FFVoile mention « compétition » valide ou d'une licence Club FFVoile mention « adhésion » ou « pratiquant » accompagnée de l'attestation du renseignement d'un questionnaire relatif à l'état de santé du sportif mineur

- Pour chaque concurrent n'étant pas en possession d'une Licence Club FFVoile, qu'il soit étranger ou de nationalité française résidant à l'étranger doit fournir :



## SOCIÉTÉ NAUTIQUE SAINT-TROPEZ

- un justificatif d'appartenance à une Autorité Nationale membre de World Sailing
- un justificatif d'assurance valide en responsabilité civile avec une couverture minimale de deux millions d'Euros
- pour les mineurs, l'attestation du renseignement d'un questionnaire relatif à l'état de santé du sportif mineur.

### 5. FRAIS DE CONSTITUTION DE DOSSIER

Sans objet.

### 6. PROGRAMME - MISE A DISPOSITION-HEURE LIMITE

Dimanche 17 mai : 10h45	Briefing obligatoire <b>sur l'eau</b> par <b>VHF canal 77</b>
10h55	Premier signal d'avertissement
18h00	Remise des Prix à la Société Nautique de Saint-Tropez

Les bateaux qui n'ont pas franchi la ligne d'arrivée avant 17h00 seront classés DNF.

### 7. CLASSEMENT

Plusieurs courses pourront être courues.

- 6.1 Le système de classement utilisé sera le classement en temps sur temps, système « à minima »
- 6.2 Ex-aequo: nombre de meilleures places et si besoin, classement de la dernière course.
- 6.3 Les bateaux disqualifiés (DSQ) ou qui ont abandonné (DNF) recevront un nombre de points égal au nombre d'inscrits plus un.
- 6.4 Toutes les courses compteront pour le classement final.

### 8. PROTECTION DES DONNEES

Droit à l'image et à l'apparence : En participant à cette compétition, le concurrent et ses représentants légaux autorisent l'AO, la FFVoile et leurs sponsors à utiliser gracieusement son image et son nom, à montrer à tout moment (pendant et après la compétition) des photos en mouvement ou statiques, des films ou enregistrements télévisuels, et autres reproductions de lui-même prises lors de la compétition, et ce sur tout support et pour toute utilisation liée à la promotion de leurs activités. Utilisation des données personnelles des participants En participant à cette compétition, le concurrent et ses représentants légaux consentent et autorisent la FFVoile et ses sponsors ainsi que l'AO à utiliser et stocker gracieusement leurs données personnelles. Ces données pourront faire l'objet de publication de l'AO, de la FFVoile et ses sponsors. La FFVoile en particulier, mais également ses sponsors pourront utiliser ces données pour le développement de logiciels ou pour une finalité marketing. Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), tout concurrent ayant communiqué des données personnelles à la FFVoile peut exercer son droit d'accès aux données le concernant, les faire rectifier et, selon les situations, les supprimer, les limiter, et s'y opposer, en contactant [dpo@ffvoile.fr](mailto:dpo@ffvoile.fr) ou par courrier au siège social de la Fédération Française de Voile en précisant que la demande est relative aux données personnelles.

### 9. ETABLISSEMENT DES RISQUES

La décision d'un bateau de participer à une course ou de rester en course est de sa seule responsabilité. En participant à cette épreuve, chaque concurrent accepte et reconnaît que la voile est une activité potentiellement dangereuse avec des risques inhérents. Ces risques comprennent des vents forts et une mer agitée, les changements soudains de conditions météorologiques, la défaillance de l'équipement, les erreurs dans la manœuvre du bateau, la mauvaise navigation d'autres bateaux, la perte d'équilibre sur une surface instable et la fatigue, entraînant un risque accru de blessures. Le risque de dommage matériel et/ou corporel est donc inhérent au sport de la voile.